



CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE

Classique – Contemporain – Jazz/Modern’Jazz – Caractère/Danse du Monde –Hip-Hop – Claquettes – Autres Styles

Règlement des concours CND 2023

Le règlement de la Confédération Nationale de Danse laisse la liberté du nombre de passages physiques à l’appréciation des présidents de région . Cette page précise les dispositions de la région Rhône-Alpes qui s’appliquent aux concours régionaux des :

ADRESSE REGION
: A.R.D.R.A. BP 9
01330 VILLARS LES DOMBES
a.r.d.r.a@orange.fr
TELEPHONE : 04 74 42 83 47
Portable : 06 28 32 22 36

- **4 & 5 mars 2023 styles Classique et Caractère**
- **18 & 19 mars 2023 styles Jazz-Modern’Jazz, Hip-Hop, Contemporain, Autres Styles, Claquettes.**

DISPOSITIONS REGIONALES AUVERGNE RHONE-ALPES EST

Un candidat n’a droit qu’à 3 passages physiques sur scène aux concours régionaux, la limite est à 2 passages pour le concours national - art. 4.1).

Dans toutes les catégories « individuel », un candidat n’a droit qu’à un seul passage dans le même style. Tous les professeurs et les candidats doivent être adhérents à la CND et à jour de leurs adhésions renouvelables chaque année.

Montant de l’adhésion candidat : 16 € à régler à l’inscription au concours.

Montant de l’adhésion professeur : 45 € à l’inscription de ses élèves au concours régional.

L’inscription au concours régional donne lieu à un paiement de :

- 35 € en individuel,
- 20 € par personne en duo,
- 15 € par personne en groupe.

Le même montant d’inscription sera demandé pour la participation au concours national.

MODALITES D’INSCRIPTION

1-Ouverture des inscriptions sur le site : 11 janvier 2023

- Inscrire les candidats et leurs passages (**seuls les professeurs effectuent les inscriptions**),
- Téléverser les pièces d’identité des candidats, attestations mineurs ou majeurs et musiques sur le site de l’ARDRA www.ardra-cnd.org / [Inscriptions au concours CND](#).

2-Clôture des inscriptions sur le site : 12 février 2023

3-Constitution du dossier à envoyer :

- **Récapitulatif des inscriptions (copie d’écran du site d’inscriptions – onglet VALIDATION)**
- **Paiement de tous les candidats :**
 - **chèques individuels ou groupés libellés à l’ordre de A.R.D.R.A.**
 - **Inscrire le nom du candidat au dos du chèque**
- **Paiement des adhésions CND élèves et professeurs**
- **Les dossiers sont envoyés à ARDRA BP9 01330 VILLARS LES DOMBES.**
- **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera renvoyé à l’expéditeur.**



CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE

Classique – Contemporain – Jazz/Modern'Jazz – Caractère/Danse du Monde – Hip-Hop – Claquettes – Autres Styles

ATTENTION AUX MODIFICATIONS

REGLEMENT DES CONCOURS 2023

Lieux d'échanges et de rencontres, les Concours Régionaux et le Concours National ont pour objectif de permettre aux danseurs de diverses disciplines, de s'exprimer à travers leur Art et leur Passion



Le Président : Yvon STRAUSS

<u>CONCOURS NATIONAL</u>	<u>CONCOURS REGIONAL</u>
Du 17 au 20 mai 2023 PARC DES EXPOSITIONS ANGERS	4 et 5 mars 2023 : Classique, Caractère 18 et 19 mars 2023 : Jazz-Modern'Jazz, Hip-Hop, Contemporain, Autres Styles, Claquettes <u>Lieu</u> : Théâtre de Bourg-en-Bresse 11, place de la Grenette 01000 Bourg-en-Bresse

Tarifs pour inscription au concours : (A REGLER POUR LE REGIONAL ET POUR LE NATIONAL)

Individuel : 35,00 € Duo : 20,00 € / Personne Groupe (3 à 12 personnes) : 15,00 €/Personne

Tarif adhésion à la CND POUR LA REGION : (ADHESION VALABLE DE 1^{er} SEPTEMBRE DE L'ANNEE EN COURS Au 30 SEPTEMBRE DE L'ANNEE SUIVANTE)

Élève : 16 € Professeur : 45 €

Chorégraphes des variations imposées :

Nous remercions tout particulièrement pour leur participation à l'élaboration des variations imposées :

<u>CLASSIQUE FILLES</u> Préparatoire 1 : Elodie LE VAN Préparatoire 2 : Elodie LE VAN Elémentaire 1 : Sandrine HENAULT Elémentaire 2 : Sandrine HENAULT Moyen 1 : Roxana BARBACARU Moyen 2 : Roxana BARBACARU Supérieur 1 : Floriane BLITZ Supérieur 2 : Juliette GERNEZ Excellence & EAT P.A.A : CHOIX DE VARIATION IMPOSÉE DU REPERTOIRE POUR FILLES & GARCONS SUR SUPPORT USB	<u>JAZZ & MODERN'JAZZ</u> Préparatoire 1J : Emilie JUPPIN Préparatoire 2J : Maud COLLINGWOOD Catégorie 1 : Alexandra LEBLANS Catégorie 2 : Bruno AGATI <u>CONTEMPORAIN</u> Préparatoire 1C : Noélie BORDELET Préparatoire 2C : Noélie BORDELET Catégorie 1 : Lisa LANDRY Catégorie 2 : Gianluca FALVO <u>HIP HOP</u> Préparatoire : Malika BENJELOUN Catégorie 1 : Malika BENJELOUN
<u>CLASSIQUE GARÇONS</u> Préparatoire 1 : Léonid PISSARENKO Préparatoire 2 : Léonid PISSARENKO Elémentaire : Léonid PISSARENKO Moyen : Alexis RENAUD Supérieur : Jean Guillaume BART Excellence & EAT P.A.A. : CHOIX DE VARIATION IMPOSÉE DU REPERTOIRE POUR FILLES & GARCONS SUR SUPPORT USB	

REGION : Rhône-Alpes A.R.D.R.A. BP 9 01330 VILLARS LES DOMBES

Tél : 04 74 42 83 47 mail : a.r.d.r.a@orange.fr Site : www.ardra-cnd.org

DEUX NIVEAUX D'INSCRIPTIONS SONT PROPOSES :

AMATEUR = Elève qui prend 1 à 2 cours de danse par semaine

P.A.A. (PRATIQUE AMATEUR AVANCEE) = Elève qui prend 4 cours de danse par semaine

1 - CATEGORIES

1.1 - CLASSIQUE : Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies de la vidéo (**attention modifications de certaines tranches d'âge**)

INDIVIDUELS FILLES

Sur demi-pointes		Sur pointes	
Préparatoire 1	de 08 à 10 ans	Elémentaire 2	de 11 à 13 ans
Préparatoire 2	de 09 à 11 ans	Moyen 2	de 12 à 15 ans
Elémentaire 1	de 11 à 13 ans	Supérieur 2	de 14 ans à 25 ans
Moyen 1	de 12 à 15 ans	Excellence P.A.A.	de 15 ans à 25 ans
Supérieur 1	de 14 ans à 25 ans	EAT P.A.A.	de 16 ans à 25 ans

(Toutes les variations sont à choisir sur le support commandé à SUD REPORTAGE)

INDIVIDUELS GARCONS

Préparatoire 1	de 08 à 10 ans
Préparatoire 2	de 09 à 11 ans
Elémentaire	de 11 à 13 ans
Moyen	de 12 à 15 ans
Supérieur	de 15 ans à 25 ans
Excellence P.A.A.	de 15 ans à 25 ans
EAT P.A.A.	de 16 ans à 25 ans

(Toutes les variations sont à choisir sur le support commandé à SUD REPORTAGE)

DUOS VARIATION LIBRE

Préparatoire (<i>sur ½ pointes</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'00 à 1'30
Catégorie 1 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 2 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie 3 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie EAT (formation DE ou formation danseur pour les 2 participants)	Duos seulement en P.A.A. A partir de 16 ans	durée : de 1'30 à 2'30

GROUPES VARIATION LIBRE

Préparatoire (<i>sur ½ pointes</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 1 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 11 à 14ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 2 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 3 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 3'00

Pas de Catégorie EAT pour les groupes. Un titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe.

- « PAS DE 2 » DU REPERTOIRE (*adage seulement, sur pointes*) : inscriptions exclusivement en P.A.A. – à partir de ans fille et garçon - catégorie EAT, formation D.E. ou formation danseur à partir de 16 ans

1.2 – JAZZ / MODERN'JAZZ, CONTEMPORAIN, CARACTERE / DANSES DU MONDE, HIP-HOP, CLAQUETTES (*excepté danses de salon ou danses sportives*), **AUTRE STYLE CREATION** (**attention, ajout de variation et suppression/modifications de certaines tranches d'âge**)

Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies du support vidéo suivant les catégories.

INDIVIDUELS

CATEGORIE	ÂGE	TEMPS	STYLE	TYPE VARIATION
Préparatoire 1J (sur la clé USB préparatoire A)	De 08 à 10 ans	1'00 mn	JAZZ/MODERN JAZZ	Variation imposée
Préparatoire 2J (sur la clé USB préparatoire B)	De 09 à 11 ans	1'00 mn	JAZZ/MODERN JAZZ	Variation imposée
Préparatoire 1C (sur la clé USB préparatoire C)	De 08 à 10 ans	1'00 mn	CONTEMPORAIN	Variation imposée
Préparatoire 2C (sur la clé USB préparatoire D)	De 09 à 11 ans	1'00 mn	CONTEMPORAIN	Variation imposée
Préparatoire	De 8 à 10 ans	1'00 mn	HIP HOP	Variation imposée
Préparatoire	De 8 à 10 ans	1'00 mn	CARACTERE - DANSE DU MONDE - CLAQUETTES AUTRE STYLE CREATION	Variation libre PLUS AUTORISÉE
Catégorie 1	De 10 à 12 ans	1'00 à 1'30	JAZZ/MODERN JAZZ - CONTEMPORAIN - HIP - HOP	Variation imposée
			CARACTERE – DANSE DU MONDE - CLAQUETTE	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 2	De 12 à 14 ans	1'30 à 2'00	JAZZ/MODERN JAZZ - CONTEMPORAIN	Variation imposée
			CARACTERE DANSE DU MONDE CLAQUETTES - HIP HOP	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 3	De 14 à 16 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre
Catégorie 4	De 16 à 25 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre
EAT, formation D.E. ou formation danseur seulement en P.A.A.	DE 16 à 25 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre

DUOS VARIATION LIBRE

Préparatoire (sauf en Autre Style plus autorisé)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'00 à 1'30
Catégorie 1 (sauf en Autre Style plus autorisé)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 2 (sauf en Autre Style plus autorisé)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie 3	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie EAT (formation DE ou formation danseur pour les 2 participants obligatoirement)	De 16 à 25 ans Duos seulement en P.A.A.	durée : de 1'30 à 2'30

GROUPES VARIATION LIBRE

Préparatoire	de 8 à 11 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 1	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 2	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 3	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 3'00

Pas de Catégorie EAT pour les groupes. Un titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe.

1.3 – NOTA BENE

- **ATTENTION !** les résultats des EAT ne sont connus qu'entre le concours régional et le concours national. Un candidat qui prépare l'EAT doit impérativement s'inscrire en CATEGORIE EAT même sans la connaissance du résultat.
- Le non-respect des variations peut entraîner une perte de points pour le candidat.
- Il est toléré mais sans obligation de réalisation et uniquement pour les candidats inscrits en Pratique Amateur Avancée (P.A.A.), un accroissement des difficultés des variations proposées, ne modifiant pas la chorégraphie (exemple : 2 tours pour 1 tour, entrechats à la place de sauts simples). Attention si pas d'augmentation de difficulté au régional et obtention d'un premier prix surtout ne pas augmenter la difficulté au national.
- Pour les « Pas de deux » du Répertoire, indiquer le Chorégraphe et la version choisie en joignant l'autorisation du Chorégraphe ou de ses ayants droits si nécessaire (joindre copie de la demande également, et surtout en cas d'absence de réponse). Il est interdit de mélanger plusieurs versions.

SPECIFICITÉS CANDIDATS LIBRES (élève qui ne prend pas de cours dans une école)

Un élève peut se présenter en « candidat libre », uniquement :

- **CLASSIQUE : Individuel, à partir de catégorie Supérieur et Duos et Groupes à partir de la « catégorie 3 ».**
- **AUTRES DISCIPLINES : Individuel, Duo et Groupe à partir de la catégorie 3.**

2 – ADHESION (OBLIGATOIRE SUR LE SITE EN LIGNE)

2.1- L'adhésion à la CND est obligatoire pour le professeur et les élèves sur site en ligne (prendre contact avec la région de domiciliation (www.cnd.info))

2.2- L'inscription au concours doit être faite dans la région du candidat. L'adresse d'adhésion est celle de l'école de danse et pour les candidats libres, celle de leur domicile.

2.3- Les dérogations de transfert sur une région autre que celle de l'affiliation ne sont pas autorisées, quel que soit le motif (maladie, accident, etc...). Une procédure saisie pour le site en ligne est visualisable sur le site dans « Aide ».

IL EST OBLIGATOIRE DE TELECHARGER SUR LE SITE, LA CNI RECTO UNIQUEMENT+ ATTESTATION MINEUR OU MAJEUR DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE + PHOTO IDENTITÉ PROFESSEURS ET ELEVES DE BONNE QUALITE ET RÉCENTE.

3 – INSCRIPTION AUX CONCOURS (OBLIGATOIRE SUR LE SITE EN LIGNE)

3.1- L'âge des candidats est défini au 1^{er} janvier de l'année du concours régional et national ; Pour se présenter aux concours, le candidat devra avoir 8 ans révolus au 1er janvier de l'année du concours national et régional, et 25 ans maximum au 1er janvier **de la même année.**

3.2- Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée dans les concours régionaux et au national.

ATTENTION ! La notion de moyenne d'âge au sein d'un groupe n'existe pas. Chaque élève du groupe doit avoir l'âge de la catégorie au 1er janvier de l'année du concours national ou régional.

3.3- L'inscription aux concours régionaux et au national de la CND implique l'acceptation sans condition du présent règlement, sous peine d'exclusion sans remboursement.

POUR VALIDER UN DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE, LE PROFESSEUR DOIT OBLIGATOIREMENT COCHER LA CASE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS SUR LE SITE DANS ONGLET VALIDATION ET AVOIR TÉLÉCHARGÉ LES MUSIQUES DES VARIATIONS LIBRES DES INDIVIDUELS, DUOS OU GROUPES AU FORMAT MP3 EXCLUSIVEMENT, LA CNI RECTO, L'ATTESTATION MINEURE OU MAJEURE COMPLETEE ET SIGNEE DE LUI-MÊME DE TOUS SES ELEVES PARTICIPANT AU CONCOURS, TELECHARGER LA PHOTO IDENTITE ELEVE ET PROFESSEUR DE BONNE QUALITE ET AVOIR REGLE LE MONTANT DES ADHESIONS ET INSCRIPTIONS.

3.4- Un candidat inscrit en P.A.A., individuel, duo ou groupe, ayant obtenu un premier prix au concours national, devra obligatoirement se présenter en P.A.A. au concours régional l'année suivante (excepté la catégorie EAT, formation D.E. ou formation danseur qui se présentent toujours en P.A.A.).

3.5- Aucun candidat ne sera accepté sans qu'il ait fourni lors du concours régional, l'autorisation du Chorégraphe ou de ses ayants droits pour les variations de Répertoire protégé – joindre la copie de votre demande au bulletin d'inscription (*se renseigner auprès du Directeur de la SACEM, représentant la SACD*).

3.6- Seront sélectionnés au concours national, les candidats, individuels, duos ou groupes ayant obtenu un 1^{er} prix avec accès au concours national lors du concours régional.

4 - VARIATIONS

4.1- Un candidat n'a droit qu'à deux passages physiques sur scène au concours national (*pour les concours régionaux, la liberté du nombre de passages physiques est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A.*)

4.2- Dans toutes les catégories « **individuel** », un candidat n'a droit qu'à **un seul passage dans le même style** (valable uniquement pour le national) (*pour les concours régionaux, la liberté du nombre de passages physiques dans le même style est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A.*)

4.3- Un groupe peut être constitué de 3 à 12 élèves (musiciens et aides en coulisses ou sur scène compris).

Exemple : Danseur et musicien sur scène ou de même si des personnes se trouvent en coulisses pour tenir décor ou ustensiles ou jouer d'un instrument, ces personnes doivent être comptabilisées en tant que participants au groupe.

4.4- Au concours national, les chorégraphies individuelles, duos ou groupes devront être identiques à celles du concours régional. Les participants des duos et groupes présentés au concours régional, seront strictement les mêmes ainsi que le nombre de participants des groupes Toute modification de chorégraphie ou changement de participants entraînerait la disqualification.

En cas d'absence justifiée et sérieuse d'un membre dans un groupe entre le concours régional et le concours national, celui-ci ne sera pas remplacé et doit fournir un justificatif soit avant le national, soit le jour de la convocation sous peine de disqualification du groupe.

4.5- Une chorégraphie de variation libre individuelle ne peut être présentée plus de trois fois (maximum) par une même école.

5 – DISQUALIFICATION ET PERTE DE POINTS

5.1- Motifs de disqualification du candidat :

- Non-respect du règlement,
- Dépassement de la durée des variations libres (chronométrage à partir du début de la prestation) et jusqu'à sa fin, qu'elle soit dansée, chantée, récitée avec ou sans musique,
- Dépassement du nombre de candidats autorisé dans un groupe, ou modification du groupe entre régional et national sans justificatif
- Candidat(s) étant pris sous le coup de produits dopants ou alcool,
- Manque de respect envers les membres du Jury, observateur, encadrants ou organisateurs.
- Non-respect de l'article 7.2 du règlement

5.2- Motifs pouvant entraîner une perte de points :

- Manquement dans la variation imposée
- Toute tenue non conforme aux tenues exigées (voir articles 6 du règlement)
- Si un candidat P.A.A s'inscrit délibérément en amateur alors qu'il a un niveau de danse bien supérieur.

Chaque candidat individuel, duo ou groupe doit produire un enregistrement musical de très bonne qualité format MP3 et le télécharger sur le site en ligne. Les coupures doivent être faites à la fin d'une phrase musicale. Un mauvais montage ou enregistrement est susceptible de pénaliser les candidats.

6 – TENUE OBLIGATOIRE

6.1- Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Classique :

Filles : Justaucorps de couleur claire ou vive ([Voir couleurs autorisées sur support vidéo](#)), jupette courte autorisée (**jupette en voile style Empire sous poitrine, non autorisée**), collant clair, Les couleurs non acceptées sont : noir, bleu marine, marron foncé, gris foncé, etc.

Coiffure : **Chignon**

Garçons : Collant gris ou blanc, tee-shirt (**collant noir interdit**),

Répertoire : Costume obligatoire.

6.2- Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en jazz et contemporain :

Shorty noir + haut de couleur vive ou claire et près du corps – Combi-short ou short + justaucorps de couleur vive ou claire ou brassière (couleurs foncées interdites -[Voir couleurs autorisées sur support vidéo](#)).

Jazz : pédilles et bottines autorisées – **Contemporain** : pieds nus obligatoires, pédilles autorisées.

6.3 - Les candidats doivent se présenter en tenue de scène à la remise des prix.

7- COSTUMES ET ACCESSOIRES

7.1- Les costumes et accessoires sont acceptés pour l'ensemble des styles sauf pour les variations imposées ([voir §6](#)). Le temps de mise en place des accessoires est comptabilisé dans la durée de la prestation et posé en même temps que le placement des candidats sur scène. Les décors ne sont pas acceptés.

7.2- Les accessoires **encombrants (merci de prendre contact avec les organisateurs avant votre choix définitif)**, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont exclus. Tous produits de type talc, paillettes, poudre, peinture sur corps ou produits assimilés ainsi que fumigène, carboglace, etc... sont interdits (gêne occasionnée aux candidats suivants sur le plateau et perte de temps), et entraînent la disqualification.

8.1- Les enseignants titulaires du D.E. rémunérés ou bénévoles, ne peuvent pas participer en qualité de candidat individuel, duo ou groupe aux concours régionaux et au national.

8.2- Les titulaires de l'E.A.T. ou en cours d'obtention ou en Centre de Formation D.E. ou Danseur, doivent se présenter en « Pratique Amateur Avancée » exclusivement et uniquement en individuels ou duos. Les duos ne doivent être constitués que de candidats E.A.T.

8.3.- Les candidats ayant obtenu un 1^{er} prix au national de l'année précédente doivent s'inscrire en Pratique Amateur Avancée (P.A.A.), de même que les candidats issus des écoles présentant des chorégraphies réalisées par un professionnel extérieur de renom.

9 – CHOREGRAPHIES SPECIFIQUES C.N.D.

9.1- Les chorégraphies présentées sur le support pédagogique et vendues par SUD REPORTAGE, seront exclusivement réservées aux concours de la C.N.D. Il est interdit de se servir de ces variations dans d'autres concours. Pour les galas de fin d'année des écoles, une demande d'autorisation doit être adressée par courrier au siège de la C.N.D. – Hôtel de Ville – 13510 EGUILLES ou par mail : confederation.nationale.danse@wanadoo.fr
Les Présidents qui assistent à la présentation de l'une des variations de la C.N.D. lors d'un concours extérieur à la C.N.D. sont tenus de signaler aux organisateurs et au Jury, l'illégalité de la situation.

Les clés USB ne doivent pas être dupliquées, droit d'exclusivité.

10 – PHOTOS ET VIDEOS

10.1- Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites. Seules les personnes ou Entreprises accréditées par la C.N.D. sont autorisées. Toute personne n'ayant pas l'accréditation sera exclue de la salle et susceptible d'être poursuivie en justice. Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, effectuées durant le concours et sa préparation.

11 – NOTATION ET CLASSEMENT

11.1- Le Jury souverain garde l'entière liberté de reclasser un candidat dans une autre discipline, si c'est possible ou P.A.A. sans appel en accord avec l'observateur dans les concours régionaux. Pas de reclassement au national.

11.2 - BAREME		
<i>Prix</i>	<i>Moyenne des notes</i>	
1er prix avec félicitations du jury	18 à 20	Accès au concours national
1er prix à l'unanimité	17	Accès au concours national
1er prix national	16	Accès au concours national
1er prix régional	15	
2ème prix	14	
3ème prix	12 à 13	
Accessit	11	Uniquement en régional
Participation	<11	Uniquement en regional

11.3- Dans les concours régionaux, les catégories présentant des candidats dont la note est inférieure à 11 ne recevront aucun prix mais un diplôme de participation

11.4- Ce barème est applicable aussi bien aux candidats se présentant en Amateur que ceux se présentant en « Pratique Amateur Avancée ».